



MAIRIE
DE
VILLEDIEU
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 20 FÉVRIER 2017

Sur convocation de Monsieur le maire, Pierre Arnaud, en date du 14 février 2017,

Étaient réunis en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de la Commune de Villedieu, sous la présidence de Monsieur le maire, Pierre Arnaud, Mesdames et Messieurs :

Mme Mireille DIEU – M. Gérard MARTIN - M. Olivier SAC-DELHOMME - M. Étienne RENET - Mme Sylvie BOUFFIES - M. Claude CELLIER – M. Samuel CHARPENTIER - Mme Roselyne GIRAUDEL - M. Daniel LABIT-BARTHALOIS – M. Jean-Laurent MACABET.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Ludovic GIRARD ayant donné procuration à Mme Mireille DIEU

Absent non excusé :

Mme Élisabeth BERTRAND

M. Olivier SAC-DELHOMME est nommé secrétaire de séance.

L'assemblée étant formée de onze conseillers municipaux présents, la séance continuant,

M. Olivier SAC-DELHOMME donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 25 janvier 2017. Il souhaite que soit précisé que l'adhésion au Centre d'information pour la prévention des risques majeurs dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde relève bien d'une cotisation annuelle, ainsi que la redevance pour l'arrosage et les réseaux d'irrigation auprès du RAO qui est de 240 euros pour l'année 2017. Il précise que Monsieur Ludovic Girard est bien le président de la commission « Urbanisme et environnement ». Ces précisions s'entendent donc comme les corrections au texte lu.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal avec les corrections à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant que le conseil municipal se réunira à huis clos en fin de séance pour traiter de questions particulières.

Ordre du jour :

1/Délibération : Refus du transfert des compétences de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale vers la Communauté de communes du Pays Vaison Ventoux.

2/Compte rendu des Commissions.

3/Questions diverses.

4/Agenda.

1/ Délibération refusant le transfert des compétences du Plan Local d'Urbanisme vers la Communauté de communes du Pays Vaison Ventoux

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'approbation de la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) en 2014, il était prévu le transfert de la compétence des PLU aux intercommunalités pour la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Aussi la COPAVO peut se voir confier cette compétence automatiquement à l'expiration du délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire au 27 mars prochain, sauf si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération.

C'est pourquoi Monsieur le maire explique qu'il lui semble important pour la commune de garder la gestion directe de son PLU et qu'il propose à l'assemblée délibérante de refuser ce transfert automatique à la COPAVO et de le charger de notifier cette décision au président de la COPAVO.

M. RENET s'interroge sur l'incohérence de ne pas adhérer à un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) alors que la commune est intégrée au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui couvre déjà une partie importante du territoire intercommunal. M. LABIT avance que la COPAVO n'aurait peut-être pas la capacité à mettre en œuvre un PLUI alors que la structure peine déjà aujourd'hui à absorber les missions qui lui incombent.

M.SAC-DELHOMME note que la COPAVO réduit ses services aux communes comme les points de collecte d'enlèvement des ordures ménagères et le remplacement administratif du secrétariat.

M. MARTIN rappelle la succession des lois ALUR et GRENELLE, l'exigence actuelle de mettre les PLU en conformité avec celles-ci et se demande quel sera l'impact pour les communes qui n'ont pas élaboré leur PLU. Mme SAEZ explique que pour ces communes qui n'ont pas de PLU, le régime va être différent puisque ces Villes vont dépendre du seul règlement national d'urbanisme (RNU) dans l'attente de leur élaboration. Toutes les demandes d'urbanisme telles que les permis de construire, les déclarations préalables, ou les certificats d'urbanisme y seront soumises.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différentes conventions qu'il a signées depuis le dernier conseil municipal, à savoir :

⇒ Le renouvellement, pour une durée de 4 ans, de la convention liant la commune à l'ARPE (Agence Régionale pour l'Environnement et l'Écodéveloppement) concernant la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif comprenant :

- 1- le diagnostic et suivi des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et traitements des boues ;
- 2- l'exploitation des résultats pour une meilleure performance des ouvrages ;
- 3- l'assistance pour la programmation de travaux.

Le coût est de 373 euros pour l'année 2017.

⇒ La convention tripartite permettant d'effectuer la télédéclaration et le télépaiement de la « contribution de solidarité » en faveur des travailleurs privés d'emploi :

- la trésorière Madame VERNEY
- le directeur du Fonds de solidarité
- la commune de Villedieu.

Ce mode de déclaration et de paiement est rendu obligatoire à compter du 1^{er} février 2017.

⇒ Le renouvellement de convention de mise à disposition d'un adjoint administratif principal de 2^e classe auprès de la COPAVO à temps partiel de 19 heures hebdomadaires pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017.

2/ Compte rendu des Commissions :

- **Urbanisme**

PERMIS DE CONSTRUIRE

⇒ M. BERTRAND Alain a déposé le 14/02/2017 un permis de construire pour la rénovation et la réhabilitation d'une maison, Les Moulières, avec de nouvelles pièces, car il avait été refusé le 19/12/2016. En cours d'instruction

DÉCLARATION PRÉALABLE

⇒ M. CELLIER Pierre a déposé une déclaration préalable le 24/01/2017 pour la réfection d'une partie de la toiture, Traverse du Devès. Accordée le 09/02/2017.

⇒ M. BERTRAND Lucien a déposé une déclaration préalable le 10/02/2017 pour la rénovation d'une partie de la toiture, Chemin de la Montagne. En cours d'instruction

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne les constructions illicites, un cas va être abordé particulièrement lors du huis clos ce soir. Il rappelle qu'il y a quelques semaines, les élus avaient manifesté leur volonté d'agir pour mettre en demeure les contrevenants.

- **Commission de sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP).**

Sur la demande de Monsieur le Maire, M. LABIT expose à l'assemblée que le 9 février dernier, la Commission Intercommunale de Sécurité composée de M. SAUVAGE, président de cette commission, du lieutenant PASCAL du SDIS, a rencontré Monsieur le Maire, Mme SAEZ et lui-même afin d'inspecter la salle polyvalente et à l'établissement « la Ramade ».

Ainsi, en ce qui concerne la Salle Garcia, plusieurs points doivent être corrigés pour améliorer la sécurité incendie et le réseau électrique. De plus, il faudra veiller à ce que les registres de sécurité soient complétés et déposés dans les bâtiments communaux, pour être accessibles en cas de sinistre.

Aussi, Mme DIEU explique que Sandrine SAEZ va s'appuyer sur la technicité de M. LAVAUD, agent des services techniques, pour procéder à la régularisation de la douzaine de points soulevés par la commission. Par la suite, ils feront de même avec des observations relevées par le bureau de contrôle « Bureau Veritas » pour l'ensemble des bâtiments communaux.

La commission doit revenir contrôler les réalisations des mises aux normes pour la salle Garcia d'ici le mois d'avril 2017.

M. VOLLOT prend la parole pour demander qui interviendrait, en dehors des heures ouvrées de la mairie, en cas de déclenchement de l'alarme incendie à la salle polyvalente lors d'une manifestation. Les élus expliquent que certains d'entre eux habitent à proximité du lieu comme Monsieur SAC-DELHOMME ou Monsieur LABIT et pourraient alors se rendre sur place, mais il est vrai qu'il n'y a pas un système d'astreintes, à proprement parlé, qui est mis en place. Sandrine SAEZ rappelle que ces astreintes seraient alors rémunérées et mises en place par une délibération municipale.

M. RENET explique qu'en cas de déclenchement de l'alarme, les festivités sont interrompues et Monsieur le Maire ajoute qu'aucun participant ne doit rentrer dans la salle tant que le dispositif de l'alarme n'a pas été réenclenché.

M. MARTIN ajoute qu'au niveau des dysfonctionnements, le monte-charge a un problème de fermeture des portes et Messieurs MACABET et SAC-DELHOMME expliquent que c'est un monte-charge qui ne doit pas faire office d'ascenseur ; aussi le temps de fermeture des portes répond à une programmation technique de l'entreprise qui l'a installé.

- **Commission du Café du Centre**

M. CHARPENTIER énumère les travaux de gros-œuvre effectués dernièrement et annonce que quatre dalles ont été coulées du côté gauche de l'immeuble, mitoyen avec la passerelle Wilfried Brioux et que la réfection de la toiture a commencé ce même jour.

Il souligne, tout comme les participants à la réunion de chantier tous les lundis matins, les compétences et le professionnalisme de l'entreprise « Construire En Provence ».

Cependant, des difficultés sont apparues lors des préparatifs pour la nouvelle dalle à couler du côté de la maison mitoyenne avec l'immeuble. Les travaux ont dû être arrêtés quelques jours, le temps de l'intervention du bureau d'étude qui a conseillé une technique différente de soutènement de la dalle afin qu'elle ne soit pas ancrée dans le mur mitoyen et ne le fragilise pas davantage.

D'autres « découvertes » inhérentes à la réfection du bâtiment ont fait apparaître :

- des sols friables et mous du côté de la cuisine qu'il va falloir remblayer et une fosse qu'il va falloir combler afin d'assurer une solidité maximum de la base de la construction,
- des conduits de cheminée qui n'étaient pas répertoriés et qui seront bétonnés également.

Le surcoût est d'environ 16 000 euros TTC. Aussi, M. MARTIN s'interroge sur l'imputabilité de ces surcoûts et de leur financement.

En ce qui concerne la décoration du café, le cabinet d'architectes demande à ce que les décisions soient prises rapidement. Aussi, Mme BOUFFIES explique que le choix de revêtement du sol a été décidé en commission et sera donc en béton lissé teinté dans la masse d'une couleur taupe. La confection du bar en bois peint sera dans un camaïeu de taupe plus foncé et le comptoir sera en zinc.

Pour ce qui est du matériel de la cuisine, il est rappelé que la commune doit acheter la hotte et les réfrigérateurs derrière le bar et le gérant a la charge de l'achat des pianos, de la machine à glaçons et autres matériels de cuisine.

Enfin, Monsieur CHARPENTIER précise que la société « Construire en Provence » s'organise pour qu'il y ait le moindre retard de chantier et que les autres corps d'état puissent commencer prochainement.

- **Commission « Affaires scolaires » :**

Mme Giraudel annonce que l'Inspectrice de l'Académie, Madame MONTALON a bien procédé au comptage des élèves aux alentours du 13 janvier dernier et que l'inquiétude de suppression d'une classe pour la prochaine rentrée scolaire a bien été levée. Elle remercie vivement Mme DIEU qui a su maintenir un lien très étroit avec l'inspection académique.

Toutes deux ont adressé un courrier motivé pour le maintien de cette classe au Directeur de l'académie, elles ont su argumenter la nécessité de maintenir cette troisième classe en faisant valoir les inscriptions de 5 enfants dans l'école lors de la prochaine rentrée scolaire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire évoque le projet de concertation, demandé par Villedieu entre les maires de Buisson, St-Roman-de-Malegarde et Vaison-la-Romaine pour développer une stratégie commune de défense de nos écoles vis-à-vis de l'inspection académique. Une réunion avec ces maires est en cours de planification.

À ce sujet, M. MARTIN rappelle que dans la procédure d'inscription d'un élève à l'école, la commune joue un rôle majeur et que les parents doivent passer en mairie pour déposer leur demande.

Madame GIRAUDEL annonce les activités des TAP qui se dérouleront à partir du mardi 28 février prochain. Ainsi :

- les élèves de maternelles pourront assister au « petit théâtre de la Maternelle » avec Mme GIANNICO et à un atelier musical avec M.BARRIER
- les élèves de primaire pourront assister aux ateliers Bibliothèque avec Mme JEURY, théâtre avec Mme GIANNICO et l'heure australienne avec Suzanna et Hugh.

Bien entendu, le personnel communal reste toujours dévoué et impliqué dans ces animations.

- **Commission des finances.**

M. MARTIN souligne que la masse salariale du personnel va augmenter mécaniquement du fait de la hausse du point d'indice de rémunération de 0.6% (1 point équivaut à 4.6860 euros à compter de ce 1^{er} février) et d'une restructuration des carrières qui impacte également les salaires.

Sandrine SAEZ explique qu'il y a de grands changements statutaires depuis le 1^{er} janvier 2017 qui concernent le déroulement des carrières des fonctionnaires. Or, cette revalorisation du salaire accompagne l'abattement primes/points obligatoire depuis cette même date. Ce système intègre une partie des primes pour la retraite qui jusqu'alors n'étaient pas prise en compte.

Pour ce qui est de la refonte du régime indemnitaire dont on parle depuis quelques mois, M. MARTIN insiste sur l'importance de bien réfléchir à la part des primes variable qui sera impactée en fonction de l'atteinte des objectifs professionnels assignés à chacun lors des entretiens annuels d'évaluation. Mme SAEZ ajoute que les décrets d'application ne sont pas encore sortis pour la filière technique et que la mise en place du régime indemnitaire est en cours d'élaboration.

- **Commission Service Technique :**

La réfection de l'appartement communal du Cigalon est terminée et l'appartement est mis à la location au tarif de 385 euros, incluant les charges.

4/ Questions diverses

- **Suspension du renfort administratif intercommunal**

Mme DIEU annonce que le remplacement administratif mis en place par la COPAVO au sein des secrétariats des mairies est fortement modifié. L'annonce a été faite par un simple courriel du secrétariat général qui stipulait que dorénavant il ne pourrait y avoir un renfort administratif qu'en cas de congés maladie. Aussi, cette mesure induit des fermetures du secrétariat lors des congés annuels ou des formations d'un des deux agents.

L'ensemble de l'assemblée déplore cette situation abrupte, sans information préalable et s'interroge sur les raisons de la suspension de cette mission puisque le motif est le renfort interne des services administratifs de l'urbanisme et des finances de la COPAVO qui dispose tout de même d'un effectif important au regard des secrétaires de mairie qui sont parfois seules en poste.

M. MARTIN souhaite que les élus qui se rendront à la COPAVO dans les différentes commissions puissent en toucher un mot au Président ou aux délégués communautaires.

- **La Chapelle**

L'association renouvelle sa demande de branchement au réseau d'eau des sources et M. MACABET explique que la priorité dans ce domaine aujourd'hui concerne les deux fuites sur le réseau des sources. Il a malheureusement constaté la fermeture des robinets des lavoirs et précise que cela peut créer une surpression.

M. SAC-DELHOMME va s'occuper d'enlever une des vannes afin d'éviter toute nouvelle fermeture des écoulements.

- **La Ramade**

Madame DIEU explique que le directeur a demandé par courrier :

- la création d'un passage piéton allant de la Ramade au chemin piétonnier rue des Sources pour traverser la route en toute sécurité ;
- l'installation d'un plot pour éviter le stationnement gênant des véhicules devant la porte d'accès de la maison rue des Sources afin de laisser l'accès dégagé en cas d'incendie ou de toutes autres interventions des secours.

M. SAC-SELHOMME rappelle que cette partie du village est dans la zone de rencontre où la vitesse est limitée à 20 km/heure et le stationnement interdit en dehors des emplacements marqués.

Les services techniques vont se renseigner pour des peintures routières et un courrier sera adressé au voisin de la maison rue des Sources concernant le stationnement gênant.

Par ailleurs, Mme DIEU rappelle la demande de Madame DEBIAGE dont la place de « stationnement minute » marquée au sol est juste devant sa porte-fenêtre. Elle demande à ce que ce marquage soit déplacé.

- **Des nuisances occasionnées par des usagers de la salle Pierre Bertrand**

M. Le Maire évoque une pétition des riverains de la salle qui se plaignent des désagréments occasionnés, à plusieurs reprises, par les usagers de cette salle. Ainsi, des nuisances sonores en plein centre du village, jusque parfois très tard dans la nuit, sont vraiment incommodants tout comme les bris de verre, les perrons qui se transforment en fumoir, etc. Les élus vont réviser le règlement d'occupation de cette salle communale et le présenteront lors d'un prochain conseil municipal.

- **Le loyer d'occupation du domaine public** : une réflexion est engagée pour sa révision.
- **Projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).**

Mmes DIEU et GIRAUDEL ont rencontré Mesdames GRIMALDI et INVERNIZZI, deux Villadéennes dont la première est déjà assistante maternelle agréée. Elles ont présenté leur projet qui a séduit immédiatement les élues puisqu'il n'y a pas de structure d'accueil des jeunes enfants de 3 mois à 3 ans sur la commune. Cela développerait un nouveau service auprès de la population.

Cependant, les porteuses de ce projet sont à la recherche d'un local de 80m² qui leur permettrait de disposer des zones d'activités et de repos règlementaires, ce à quoi vont réfléchir les élus.

- **Cabinet des professions libérales - Maison Garcia :**

Monsieur le Maire annonce l'arrivée de Madame Laurence De Moustier, réflexologue plantaire, au sein du cabinet médical situé à la maison Garcia. Il ajoute qu'il faut envisager l'installation d'une climatisation pour le local, car l'accueil des patients sera difficile en pleine saison estivale. Cet investissement sera alors répercuté sur les loyers, ce à quoi sont favorables les locataires.

De plus, les petits travaux de réfection convenus avec les locataires vont être faits prochainement par les services techniques.

- **L'arrosage des arbres du parking** de la route de la Croix de Granier sera facilité grâce à la pompe à essence qui vient d'être achetée et qui évitera une manutention à bras occasionnant ainsi un gain de temps.

- **Agence postale :**

Madame DIEU indique que « La Poste » a mis en place des facteurs-guichetiers dans certaines communes voisines à la place des agences postales et que des agences postales communales voient le jour se substituant ainsi aux agences actuelles. Le constat de désengagement sur le territoire des services postaux devient une réalité et les élus feront leur possible pour le maintien de l'agence postale sur la commune de Villedieu.

- **Le projet de « Give Box » présenté par La Ramade** demandant une implantation de la structure sur le parking de la salle des fêtes laisse perplexe plusieurs élus quant à l'entretien de cette « box » et son côté esthétique. La proposition d'implantation de la « give box » dans la cour même du bâtiment de la Ramade serait peut-être une solution à moindre dérangement. Mme DIEU va se rapprocher des porteurs de projet.

- **RAO** : Monsieur CELLIER expose que lors de la réunion du RAO, il a été clairement évoqué que les systèmes d'irrigation doivent puiser de l'eau de plus en plus loin. Ainsi, les réseaux de l'Aygues alimenteraient dans un futur proche jusqu'au réseau de la Baume de Transit. Monsieur CELLIER s'interroge sur la pérennité de l'arrosage estival.

5/ Agenda

- La Commission Communale des Impôts Directs se réunira le lundi 7 mars prochain à 18h00
- La Maison Bleue ouvre le 2 mars prochain
- Commissions intercommunales
- - Exploitation de l'office de tourisme intercommunal : le jeudi 2 mars
- - Développement économique : le 6 mars à 14h00
- - Services urbains : le 6 mars à 18h30

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 23 mars à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.

Fait à Villedieu le 28 février 2017,

Monsieur le maire,

Pierre Arnaud.